

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES TRANSPORTS**

**RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU
SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

EXERCICE 2023

SOMMAIRE

I – INDICATEURS TECHNIQUES

1) Territoire et organisation générale

A – ZONE VILLE DE BEAUNE

- 1. Les déchets ménagers**
 - a) La collecte séparative**
- 2. Les déchets non ménagers**
 - a) La collecte simultanée**
 - b) Les collectes spécifiques des déchets non ménagers**
- 3. Tonnages enlevés et évolution**
 - a) Collecte en porte-à-porte**
 - b) Points d'apport volontaire**
- 4. Services spécifiques**

B – ZONE HORS BEAUNE

- 1. Les déchets ménagers**
 - a) Territoire desservi et organisation générale**
 - b) La collecte séparative**
- 2. Les déchets non ménagers**
- 3. Tonnages enlevés et évolution**
 - a) Collecte en porte-à-porte**
 - b) Points d'apport volontaire**
- 4. Services spécifiques**

II – INDICATEURS TECHNIQUES COMMUNS

A – DECHETERIES

B – COLLECTE DES VÊTEMENTS

C – TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

- 1. Localisation et mode de traitement**
- 2. Nature des traitements et des valorisations**

D – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

III – INDICATEURS FINANCIERS

IV – ANNEXES

I/Indicateurs techniques

INTRODUCTION :

La compétence déchets de la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud regroupe les 46 communes suivantes : Aloxe-Corton, Aubigny-la-Ronce, Auxey-Duresses, Baubigny, Beaune, Bligny-les-Beaune, Bouilland, Bouze-les-Beaune, Chevigny-en-Valière, Chorey-les-Beaune, Combertault, Corberon, Corcelles-les-Arts, Corgengoux, Cormot-Vauchignon, Corpeau, Ebatty, Echevronne, La Rochepot, Ladoix-Serrigny, Levernois, Marigny-les-Reuillée, Mavilly-Mandelot, Meloisey, Merceuil, Meursanges, Meursault, Molinot, Montagny-les-Beaune, Monthelie, Nantoux, Nolay, Pernand-Vergelesses, Pommard, Ruffey-les-Beaune, Saint-Aubin, Saint-Romain, Sainte-Marie-La-Blanche, Santenay, Santosse, Savigny-les-Beaune, Tailly, Thury, Val-Mont, Vignoles, Volnay. La population totale est de 44 343 habitants soit environ 20 000 foyers.

Les communes de Chagny, Changes, Chaudenay, Paris-l'Hôpital, Dezize-les-Maranges, Puligny-Montrachet et Chassagne-Montrachet continuent à être gérées, pour cette compétence, par le SIRTOM de Chagny. La Communauté d'Agglomération est ainsi représentée par des élus au sein du Comité Syndical, qui définit librement sa politique.

En ce qui concerne l'année 2023, 2 zones seront distinguées, correspondant aux 2 taux de TEOM appliqués sur le territoire.

- Zone Ville de BEAUNE,
- Zone hors BEAUNE.

I - INDICATEURS TECHNIQUES

A - ZONE VILLE DE BEAUNE

Ce service est assuré en régie pour la collecte des déchets ménagers et met en œuvre trois équipes de trois personnes à temps plein, complété par une mini benne (un chauffeur et un ripeur) qui dessert les impasses et autres voies difficiles d'accès.

La Régie communautaire assure également la collecte de trois communes hors BEAUNE : RUFFEY-lès-BEAUNE, VIGNOLES et CHOREY-lès-BEAUNE.

La collecte du verre et des papiers-cartonnettes s'effectue en apport volontaire par un prestataire de services (Bourgogne Déchets Service- E3R, marché renouvelé depuis le 01/12/2019).

Deux collectes supplémentaires payantes hebdomadaires sont effectuées en régie pour les déchets assimilés (hôtels, restaurants, commerçants, administrations etc.)

Deux collectes hebdomadaires des cartons sont réalisées par un prestataire pour les activités commerciales.

1. Les déchets ménagers

a) Territoire desservi et organisation générale :

Les services communautaires assurent la collecte des déchets de la Ville de Beaune et de ses 3 hameaux : GIGNY, CHALLENGES et LA MONTAGNE ainsi que des communes de CHOREY-lès-BEAUNE, RUFFEY-lès-BEAUNE et VIGNOLES représentant 22 313 habitants.

- **Mode de collecte**

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte soit en bacs avec un couvercle rouge grenat soit en sacs noirs (pour les habitations exigües du centre-ville).

- **Fréquence de collecte**

La Ville de BEAUNE est divisée en cinq secteurs de ramassage des ordures ménagères (hors recyclables) suivant la même fréquence, soit 2 collectes par semaine réalisées entre 4 H 00 et 12 H 00.

Secteur 1 : La Montagne, Gigny, Challenges, Camp Américain

Secteur 2 : Bretonnière, parc de la Bouzaise, Blanches-Fleurs

Secteur 3 : Vignes Rouges, Saint Jacques

Secteur 4 : Quartier Colbert, Gare

Secteur 5 : Centre Ville, quartier du Lac

Les communes de VIGNOLES et RUFFEY-lès-BEAUNE sont collectées le mercredi en ordures ménagères. La commune de CHOREY-LES-BEAUNE est collectée le lundi matin.

b) La collecte séparative :

Les matériaux triés sont :

- le verre
- les papiers - cartonnettes
- les emballages ménagers recyclables (emballages plastiques, briques alimentaires et emballages métalliques).

Les modalités de collecte :

Les emballages ménagers recyclables sont collectés en porte à porte dans un bac à couvercle jaune ou dans des sacs jaune transparents spécifiques à la collecte de ces emballages. (Ces sacs sont mis à disposition par la Communauté d'Agglomération).

Les emballages recyclables sont collectés, sur BEAUNE, suivant les secteurs indiqués précédemment une fois par semaine, les mercredis et jeudis.

La collecte des emballages recyclables sur les communes de CHOREY-lès-BEAUNE, VIGNOLES et RUFFEY-lès-BEAUNE est effectuée le mercredi.

Le verre et les papiers-cartonnettes sont collectés en apport volontaire dans des colonnes, soit aériennes, soit enterrées (ou semi-enterrées) selon leur situation géographique (les points d'apport volontaire enterrés ont été placés au centre-ville, pour des raisons de respect du patrimoine et de qualité de l'environnement).

2. Les déchets non-ménagers

Définition :

Les déchets ménagers assimilés sont ceux produits par les personnes publiques ou privées autres que les ménages, mais de même nature.

a) La collecte simultanée :

Les déchets non-ménagers dits assimilés générés par les producteurs autres que les ménages (administrations, industriels, restaurants et commerces...) sont collectés en même temps que les particuliers.

b) Les collectes spécifiques des déchets non-ménagers :

*** les cartons :**

Deux collectes hebdomadaires des cartons issus des activités commerciales, le mardi et le jeudi soir à partir de 17 H 00, suivant un circuit spécifique.

*** les ordures ménagères :**

Selon les secteurs, une ou deux tournées supplémentaires ont été mises en place le lundi et/ou le jeudi matin (de 4 H 00 à 12 H 00).

Les utilisateurs signent une convention avec la Communauté d'Agglomération portant sur un ou plusieurs ramassages supplémentaires par semaine, pour un coût de 42 €/mois par collecte supplémentaire hebdomadaire.

***la redevance spéciale :**

Par sa délibération du 28 juin 2001, le Conseil Municipal de BEAUNE a décidé la mise en œuvre de l'aspect « grande quantité » de la redevance spéciale.

Cet aspect vise les gros producteurs de déchets assimilés dont le volume produit (supérieur à 1200 litres hebdomadaire) génère un coût de collecte et de traitement supérieur au montant de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) acquittée. Les producteurs étant exonérés de la TEOM sont également concernés.

Selon les dispositions de la loi du 13 juillet 1992, la Collectivité doit répercuter sur les assujettis le coût du service rendu. Ainsi, a été retenue comme base de calcul le prix de revient du service (collecte et traitement) soit 42 € /m³ (tarif voté au conseil communautaire).

Prise en compte de la TEOM dans le calcul de la redevance spéciale :

Pour les établissements privés, le montant acquitté de la TEOM est déduit du montant estimé de la redevance lorsque celui-ci est supérieur ; ceci afin de ne pas dépasser le prix de revient du service rendu.

Pour les établissements non assujettis, la redevance spéciale est appliquée dès le premier m³ collecté. Un forfait « petite quantité » a été mis en place pour ceux produisant moins de 400 litres hebdomadaire.

Prise en compte de la spécificité de l'activité des établissements :

La saisonnalité de l'activité est intégrée dans le calcul de la redevance (vacances pour les établissements scolaires, basse saison touristique pour les hôtels et les restaurants).

Par ailleurs, les assujettis peuvent être exonérés de paiement de la redevance en faisant appel à tout autre prestataire pour l'évacuation et le traitement de leurs déchets, sous réserve de l'agrément de l'entreprise prestataire par la Communauté d'Agglomération.

Les établissements assujettis à la redevance « grande quantité » peuvent également, à leur demande, bénéficier des collectes supplémentaires moyennant le paiement de la redevance « fréquence ».

Le service « fréquence » et le service « grande quantité » feront l'objet d'une convention distincte avec la Communauté d'Agglomération.

3. Tonnages collectés et leur évolution

a) Collecte en porte à porte :

TYPE	TONNAGE 2022	TONNAGE 2023	EVOLUTION
Ordures Ménagères	6 294	5 819	-7,5 %
Emballages ménagers	709	636	-10,3%
Total	7 003	6455	-7,8%
Cartons commerçants	394	395	+0,25%
Total	7 397	6 850	-7,4%

b) Point d'apport volontaire :

TYPE	TONNAGE 2022	TONNAGE 2023	EVOLUTION
Verre	1 405	1 303	-7,25 %
Papiers/cartonnettes	319	421	+ 32%
Total	1 724	1 724	0 %

Au 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri ont évoluées avec la mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et le changement du schéma de collecte avec le fibreux/non fibreux. Le volume des nouveaux emballages plastiques triés dans le bac jaune est compensé par les cartonnettes qui doivent dorénavant être déposées, avec les papiers, dans les points d'apport volontaire. Ces dispositions ont ainsi permis de maintenir le parc de bacs jaunes et les tournées de collecte sans changement.

4. Services spécifiques

- Contenants de déchets ménagers

Un bac à couvercle grenat et un bac à couvercle jaune sont mis à disposition de chaque foyer beaunois. Les volumes sont déterminés en fonction du nombre de personnes vivant au foyer.

Depuis le 25 juin 2021, le marché a été attribué à la Société SULO.

EVOLUTION DU PARC DE BACS MIS A DISPOSITION DES HABITANTS ENTRE 2010 ET 2023

	BAC ROUGES	BACS JAUNES	TOTAL
2010	7 346	6 312	13 658
2011	7 609	6542	14 155
2012	7 686	6 625	14 311
2013	7 725	6 658	14 383
2014	7 784	6 763	14 547
2015	7812	6 845	14 657
2016	8 047	7 024	15 071
2017	8 194	7 190	15 384
2018	8 261	7 276	15 537
2019	8 366	7 384	15 750
2020	8 454	7 476	15 930
2021	8 534	7 626	16 160
2022	8609	7731	16 340
2023	9080	8118	17 198

B - ZONE HORS BEAUNE (Pays beaunois + Secteur de NOLAY)

Les SIVOM du Pays beaunois et du Canton de NOLAY ont mis en place la collecte sélective des déchets ménagers respectivement en juin 2001 et juin 2003.

Ce service est assuré par un prestataire (Société ECT Collecte) pour la collecte simultanée des ordures ménagères et des emballages recyclables (marché du 01/01/2021 au 31/12/2023).

La collecte du verre et des papiers-cartonnettes s'effectue en apport volontaire par un prestataire de services (Bourgogne Déchets Service – E3R, marché du 1/12/2019 au 31/12/2023).

1. Les déchets ménagers

a) Territoire desservi et organisation générale :

Le territoire concerné par cette zone est les anciens SIVOM du Pays beaunois et du Canton de NOLAY qui comptent 41 communes : Aloxe-Corton, Aubigny-la-Ronce, Auxey-Duresses, Baubigny, Bligny-les-Beaune, Bouilland, Bouze-les-Beaune, Chevigny-en-Valière, Combertault, Corcelles-les-Arts, Corgengoux, Cormot-Vauchignon, Corpeau, Ebay, Echevronne, Ladoix-Serrigny, La Rochepot, Levernois, Marigny-les-Reullée, Mavilly-Mandelot, Meloisey, Merceuil, Meursanges, Meursault, Molinot, Montagny-les-Beaune,

Monthelie, Nantoux, Nolay, Pernand-Vergelesses, Pommard, Santosse, Saint Aubin, Saint Romain, Sainte-Marie-le-Blanche, Santenay, Savigny-les-Beaune, Tailly, Thury, Val-Mont, Volnay.

La population totale est de 20 292 habitants.

- **Mode de collecte**

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte et en simultané avec les emballages, dans des bennes bi-compartmentées.

- **Fréquence de collecte**

La collecte est effectuée une fois par semaine, pour toutes les communes.

b) La collecte séparative :

Les matériaux triés sont :

- le verre
- les papiers-cartonnettes
- les emballages ménagers recyclables (emballages plastiques, briques alimentaires et emballages métalliques).

Les modalités de collecte :

Les emballages ménagers recyclables sont collectés en porte à porte et en simultané avec les ordures ménagères dans un bac à couvercle jaune. (Ces bacs sont mis à disposition par la Communauté d'Agglomération).

Le verre et les papiers-cartonnettes sont collectés en apport volontaire dans des colonnes aériennes. Toutes les communes du territoire possèdent au minimum un point d'apport volontaire composé de deux colonnes, plus un point par hameau, le cas échéant.

2. Les déchets non-ménagers

Définition :

Les déchets ménagers assimilés sont ceux produits par les personnes publiques ou privées autres que les ménages, mais de même nature.

La collecte spécifique des déchets non-ménagers

Les déchets non ménagers dits assimilés générés par les producteurs autres que les ménages (hôtels, restaurants, métiers de bouche en général...) sont collectés lors des collectes des ménages, effectuées par le prestataire ECT-COLLECTE.

Prise en compte de la TEOM dans le calcul de la redevance spéciale :

Pour les établissements redevables, le montant acquitté de la TEOM est déduit du montant estimé de la redevance lorsque celui-ci est supérieur ; ceci afin de ne pas dépasser le prix de revient du service rendu.

Prise en compte de la spécificité de l'activité des établissements :

La saisonnalité de l'activité est intégrée dans le calcul de la redevance (basse saison touristique pour les hôtels et les restaurants).

Date d'effet de la redevance :

La redevance spéciale a été mise en place le 1^{er} octobre 2005 (dernier trimestre 2005) sur l'ancien secteur du SIVOM du Pays beaunois.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Communauté d'Agglomération a harmonisé la redevance spéciale sur l'ensemble de son territoire.

La méthode de calcul appliquée est celle qui a été mise en place sur la Ville de BEAUNE (42 €/m³ à partir d'une production de 1200 litres par semaine).

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la redevance spéciale a été mise en place pour toutes les communes membres de la Collectivité.

Elle est composée d'une part fixe (1.20 €/habitant) pour les déchets des bâtiments administratifs, des écoles et des ateliers municipaux, et d'une part variable prenant en compte les déchets des salles polyvalentes, cimetières, piscines municipales et campings (42 €/m³).

3. Tonnages enlevés et leur évolution

a) Collecte en porte à porte :

TYPE	TONNAGE 2022	TONNAGE 2023	EVOLUTION
Ordures Ménagères	4 308	3 884	-9,8%
Emballages ménagers	502	503	+0,2%
Total	4 810	4 387	-8,8%

b) Points d'apport volontaire :

TYPE	TONNAGE 2022	TONNAGE 2023	EVOLUTION
Verre	1 455	1 524	+ 4,7%
Papiers	327	426	+ 30%
Total	1 782	1950	+9,4%

4. Services spécifiques

- Contenants de déchets ménagers

La Collectivité est propriétaire du parc de bacs jaunes mis à disposition des habitants sur le territoire hors BEAUNE.

Comme pour le territoire de la Ville de BEAUNE, la livraison et la maintenance des bacs à couvercle jaune sur les communes hors de BEAUNE sont assurés par la Société SULO, titulaire du marché.

Les bacs à ordures ménagères sont fournis à tous les habitants du territoire communautaire.

II - INDICATEURS TECHNIQUES COMMUNS

A - DECHETERIES

La Communauté d'Agglomération compte 4 déchèteries sur son territoire. :

- Travoisy
- Meursault
- Savigny-lès-Beaune
- Nolay

Les marchés d'exploitation de ces déchèteries ont été renouvelés en juillet 2019, les lots 1 pour le gardiennage et le lot 2 pour la rotation et le traitement des bennes ont été attribués à l'entreprise Beaune Déchets Services, le lot 3 pour la collecte et les traitements des déchets dangereux à l'entreprise SETEO.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Travoisy	6 831	6 530	6 761	6 097	7 680	6 565	7 310
Meursault	2 947	3 016	2 996	2 481	3 030	2 574	2 688
Savigny	1 965	2 214	2 259	1 928	2 202	1 950	1 924
Nolay	1 348	1 340	1 493	1 399	1 656	1 369	1 344
TOTAL	13 091	13 100	13 513	11 910	14 568	12 457	13 266

Les tonnages 2023 sont en hausse par rapport à 2022 sur l'ensemble des déchèteries et sur l'ensemble des flux.

B - COLLECTE DES VÊTEMENTS

Des points d'apport volontaire pour la collecte des Textiles, Linges de maison et Chaussures (TLC) ont été mis en place par l'association LE RELAIS sur plusieurs communes du territoire. Le tableau suivant récapitule l'évolution des tonnages collectés :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TLC	168 T	177 T	182 T	178,1 T	164T	147 T	155 T
	3,7 kg/hab	3,9 kg/hab	4,1 kg/hab	4 kg/hab	3,7 kg/hab	3,3 kg/hab	3,64 kg/hab

Les tonnages collectés dans les bornes Relais sont en hausse par rapport à 2022 mais ne sont pas encore revenus aux tonnages collectés dans les années précédentes.

Cette filière est gérée par l'éco-organisme Re_fashion, anciennement EcoTLC, qui soutient financièrement l'association le Relais pour la collecte et le traitement des Textiles, Linges de maison et Chaussures sur notre territoire.

C – TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1 - Localisation et mode de traitement :

MATERIAUX	LOCALISATION	MODE de TRAITEMENT
Ordures ménagères brutes	1. Quai de transfert Travoisy (commune de Ruffey-lès-Beaune) 2. Centre tri-méthanisation-compostage ECOCEA à CHAGNY	Stockage transfert Méthanisation-compostage-Enfouissement
Emballages	1. Quai de transfert Travoisy 2. Centre de tri du SYTEVOM (VESOUL)	Stockage transfert Tri et conditionnement puis évacuation vers les recycleurs dans le cadre du contrat avec CITEO.
Papiers/cartonnettes	Centre de tri de Bourgogne Recyclage situé à RUFFEY-lès-BEAUNE (Travoisy)	Tri, conditionnement et évacuation vers la papeterie de Golbey (88)
Verre	Centre de tri de SOLOVER à Chamforgeuil (71)	Recyclage à l'usine St Gobain de Chalon-sur-Saône (71)
Cartons des commerçants	Le centre de tri de Bourgogne Recyclage situé à RUFFEY-lès-BEAUNE (Travoisy)	Tri, conditionnement et évacuation vers les recycleurs dans le cadre du contrat avec CITEO

2 - Nature des traitements et des valorisations :

Ordures ménagères :

Suite à la fermeture de centre de stockage des déchets ultimes de Vic de Chassenay, la compétence traitement des ordures ménagères a été confiée au SMET 71 (CHAGNY) au 1^{er} janvier 2018. La compétence transfert a été reprise par la Communauté d'Agglomération.

a) Transfert des ordures ménagères :

Un marché a été passé depuis le 1^{er} janvier 2018 avec BOURGOGNE DECHETS SERVICE pour la réception sur le quai de transfert et le transfert des ordures ménagères chez ECOCEA. Ce marché a été passé pour une durée d'un an renouvelable une fois.

b) Traitement des ordures ménagères :

Les ordures ménagères subissent un tri mécano-biologique qui permet de séparer la partie fermentescible des autres déchets. Cette partie est méthanisée et compostée. Le méthane produit est directement injecté dans le réseau GRDF et permet

d'alimenter en partie l'usine Terreal située à côté d'ECOCEA. Le compost, mélangé à celui fabriqué grâce aux déchets verts, est revendu après normalisation.

- **ECOCEA :**
 - Apport global T
 - Dont OMR traités T
 - Biogaz produit millions Nm³
 - Biométhane injecté millions KWh
 - Tonnages traités CABCS (15%) T
 -
- **ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) :**
 - Apport global T
 - Dont refus ECOCEA (63%)..... T
 - OMR 9%) T
 - DNR (25%) T

En mars 2023, le site a subi un grave incendie ne permettant plus de traiter les ordures ménagères sur place. Les déchets ont été, dans un premier temps, détourné sur l'ISDND, puis le prestataire du SMET 71, PAPREC s'est chargé de trouver des exutoires pour traiter les ordures ménagères.

Les ordures ménagères de la CABCS ont été traités sur les Unités de Valorisation Energétique (UVE) de CHAUMONT, BELFORT et DIJON principalement.

Emballages ménagers :

Au 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération a signé le nouveau Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) dans le cadre du barème F, avec CITEO, nouveau nom qui regroupe d'Eco-emballages et EcoFolio.

Au 1^{er} janvier 2023, le SMET 71 a repris la compétence traitement des emballages, dans ce cadre, la gestion du centre de tri de TORCY a été attribué à un groupement comprenant l'entreprise Bourgogne Recyclage. Les travaux de réhabilitation du centre de tri ont débuté fin 2023 et se poursuivront début 2024 pour une ouverture prévue à l'automne 2024.

Dans l'attente, le SMET a contractualisé avec le SYTEVOM de VESOUL pour le tri des emballages recyclages des adhérents. La CABCS a, en parallèle, lancé un marché de transfert afin d'acheminer les emballages au centre de tri du SYTEVOM, il a été attribué à BOURGOGNE DECHETS SERVICE.

Les contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective ont été renouvelé pour un an, ils ont été attribué aux filières pour le l'acier, aluminium et les briques alimentaire et la reprise des plastiques et des cartons a été confié à BOURGOGNE RECYCLAGE.

Le recyclage des papiers/cartonnettes a également été renouvelé avec la papeterie Norske Skog situé à Golbey (88).

D – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

L'Agglomération a validé en février 2021, son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Pour rappel, le PLPDMA de l'Agglomération élaboré pour une durée de 6 ans, est en cohérence avec les objectifs de la région BFC et du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) sur la réduction globale de :

- -15 % de DMA entre 2010 et 2025
- -20% de DMA entre 2010 et 2031.

Certains flux de déchets pris en charge en déchèterie sont ciblés par les objectifs de réduction suivants :

Flux	Réduction entre 2010 et 2025	Réduction entre 2010 et 2031
Végétaux	-17 %	-45%
Encombrants/DNR	-34 %	-38%
Inertes/Gravats	-13%	-13%

EN 2023, LES ACTIONS PHARES ETAIENT :

- **Communication autour du PLPDMA :**

40 publications sur la page Facebook Prévention Déchets Agglo Beaune et **3** articles de presse.

- **Sensibilisation des publics**



. **637** scolaires sensibilisés à la thématique de la prévention des déchets.

. **241** personnes sensibilisées lors d'animations périsco et extra scolaires

. **2 180** personnes sensibilisées grâce aux stands lors des Fêtes du quartier Bretonnière à Beaune, les Ateliers zéro déchets **Zéro Gaspillage**

proposés par Le service Déchets de l'Agglomération et par le Conseil Départemental de la Côte d'Or, lors de temps d'échanges en porte à porte ou sur les sites de compostage partagé.

. **3** hébergements touristiques équipés en outils de communication et matériel pour réduire la production de déchets lors de l'accueil de leurs clients.

. **46 cimetières** ont été visités pour la mise en place du tri dans les cimetières afin de réduire.

- **Eco-exemplarité de la collectivité**

. **41** prêts de matériel de tri et/ou de gobelets réutilisables ont été réalisés.

- **Promotion du compostage individuel et collectif**

. **17** permanences de distribution organisées (**640** composteurs remis)

. **495** foyers individuels se sont dotés de composteur

. **24** foyers ont reçu un 2nd composteur via une participation financière

. **121** composteurs pour les foyers individuels ont été échangés

. **1** site de compostage collectif installé en camping

. **1** établissement scolaire ou de restauration scolaire a été installé un site de compostage

. **3** sites ont été installés en entreprises et associations

. **24** nouveaux foyers ont accès à un site de compostage partagé soit 70 personnes.



. **19 sessions gratuites de broyage de végétaux soit 80 h de broyage** pour les particuliers entre janvier et novembre sur les quatre déchèteries communautaires. **300 personnes** ont été accueillies et environ **+ 115 m³** de broyat a été produit et **+ de 22 bennes** ont été évitées.

Evolution des tonnages et ratios en Kg/hab./an liés aux actions de prévention des déchets depuis 2010 :

Entre 2010 et 2023, les DMA ont diminué de 3 845 tonnes (31 709 en 2010 à 27 864 en 2023) soit environ -12,1 %. Le ratio en Kg/an/habitant des DMA a diminué de 39 Kg en passant de 694 Kg/hab./an à 655 Kg/hab./an soit environ -5,6%.

Dont, sur la même période :

- Les OMA collectées ont **diminué de 2 341 tonnes** soit **- 13,8%** (16 869 tonnes en 2010 à 14 528 en 2023), le ratio est passé de 369 Kg/hab./an en 2010 à **341 Kg/hab./an** en 2023 soit **- 7,5 %** par habitant.
- Les apports en déchèteries, ont **baissé de 1 542 tonnes** soit **-10,4%** (14 840 tonnes en 2010 et **13 298 tonnes** en 2023), le ratio est passé de 325 Kg/hab./an à **313 Kg/hab./an**, soit **- 4 %** par habitant.

On constate, une baisse des tonnages des DMA entre 2010 et 2023, plus marquée pour les OMA.

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES TRANSPORTS**

**RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU
SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

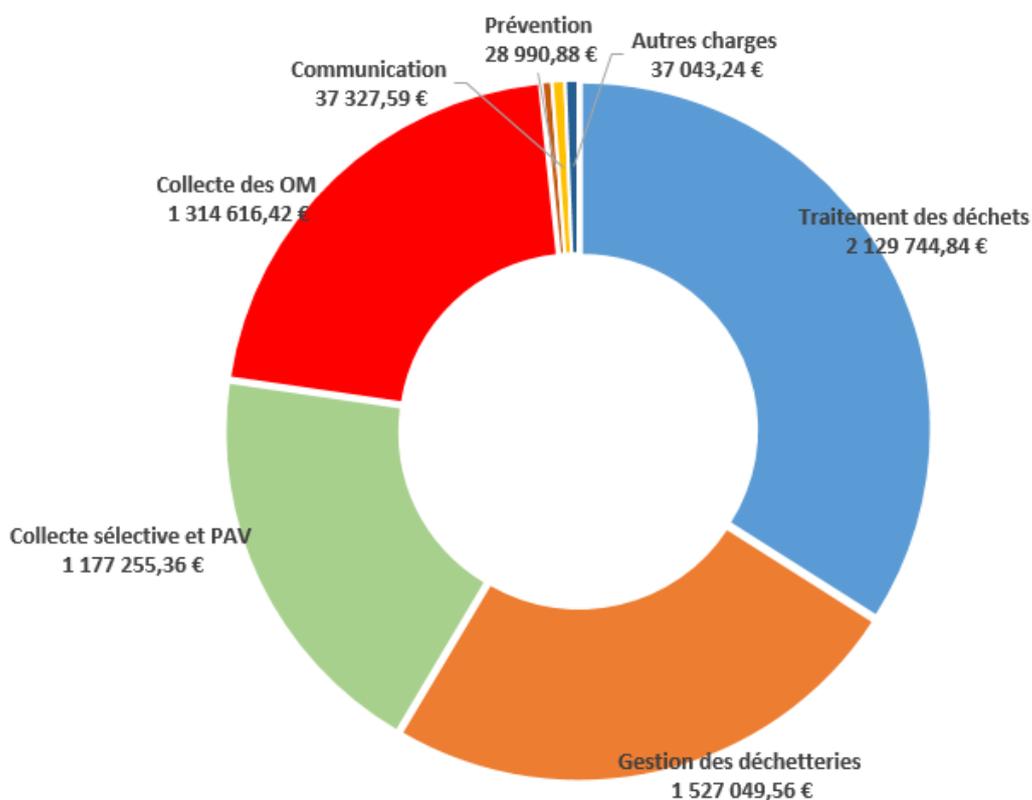
EXERCICE 2023

III - Indicateurs Financiers

Dépenses de fonctionnement

Par postes principaux

Poste de dépense	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evo. en €	Evo. en %
Traitement des déchets	1 760 447,14 €	2 129 744,84 €	369 297,70 €	20,98%
Gestion des déchetteries	1 357 408,96 €	1 527 049,56 €	169 640,60 €	12,50%
Collecte sélective et PAV	1 311 215,06 €	1 177 255,36 €	-133 959,70 €	-10,22%
Collecte des OM	1 071 776,20 €	1 314 616,42 €	242 840,23 €	22,66%
Prévention	19 176,03 €	28 990,88 €	9 814,85 €	51,18%
Communication	89 788,53 €	37 327,59 €	-52 460,94 €	-58,43%
Autres charges	23 007,60 €	37 043,24 €	14 035,64 €	61,00%
Tota DF	5 632 819,51 €	6 252 027,89 €	854 373,86 €	17,88%



Par typologie de dépenses

Nombre d'habitant*		46 553	46 021
*Population DGF hors SIRTOM			
		2022	2023
COLLECTE		3 717 433,26 €	4 018 921,34 €
Porte à Porte Ordures ménagères		1 071 776,20 €	1 314 616,42 €
Régie	Masse Salariale et Formation	424 565,98 €	521 859,02 €
	Véhicules et fluides	100 043,15 €	127 941,86 €
	Frais généraux	- €	- €
Maintenance des bacs		22 966,95 €	29 889,91 €
Prestations externes		357 460,61 €	484 198,78 €
Dotations aux amortissements		166 739,51 €	150 726,85 €
Porte à Porte Collecte Sélective et Points d'Apports Volontaires (PAV)		1 311 215,06 €	1 177 255,36 €
Régie	Masse Salariale et Formation	212 282,99 €	260 929,51 €
	Véhicules et fluides	52 695,69 €	63 970,93 €
	Frais généraux	- €	1 188,00 €
Maintenance des bacs		8 097,82 €	18 875,00 €
Maintenance des PAV		17 490,00 €	25 911,26 €
Prestations externes		937 278,80 €	731 017,23 €
Dotations aux amortissements		83 369,75 €	75 363,43 €
Déchèteries		1 357 408,96 €	1 527 049,56 €
		2022	2023
TRAITEMENT		1 760 447 €	2 129 745 €
Transfert et traitement des Ordures Ménagères (Syndicat Mixte)		1 760 447,14 €	2 015 955,54 €
Transfert et tri des emballales (Syndicat Mixte)		- €	113 789,30 €
		326 619,14 €	255 508,40 €
		2022	2023
AUTRES CHARGES dont :		131 972 €	103 362 €
Communication		89 788,53 €	37 327,59 €
Prévention		19 176,03 €	28 990,88 €
Remboursement des intérêts d'emprunts		3 169,52 €	2 532,52 €
Divers		19 838,08 €	34 510,72 €
		2022	2023
TOTAL GENERAL		5 609 852,56 €	6 252 027,89 €
		2023	2023
COLLECTE		79,85 €	87,33 €
Porte à Porte Ordures ménagères		22,53 €	28,24 €
Porte à Porte Collecte Sélective et Points d'Apports Volontaires (PAV)		28 €	26 €
Déchèteries		29,16 €	33,18 €
TRAITEMENT		37,82 €	46,28 €
DEPENSES GENERALES dont :		2,83 €	2,25 €
Communication		1,95 €	0,81 €
Prévention		0,42 €	0,63 €
Remboursement des intérêts d'emprunts		0,07 €	0,06 €
Finances : ICNE, Admission en non valeur		0,43 €	0,75 €
TOTAL GENERAL		120,50 €	135,85 €

Recettes de fonctionnement

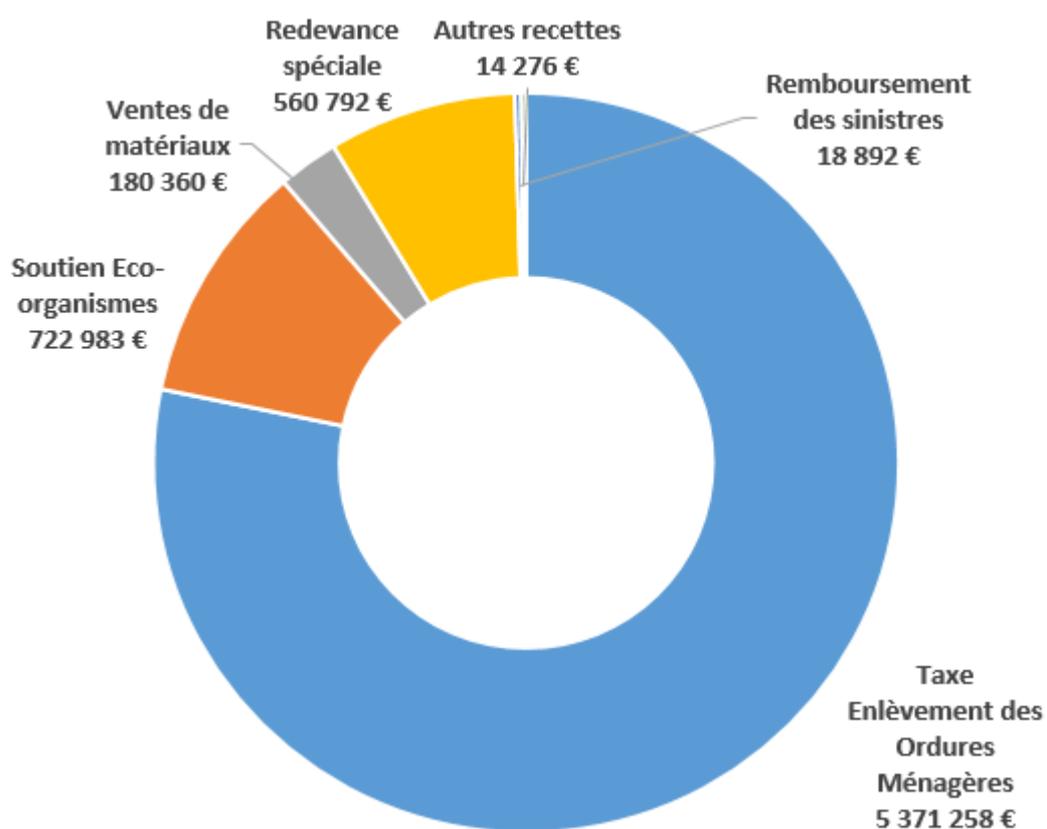
Par postes principaux

Poste de recettes	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evo. en €	Evo. en %
Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères	5 035 888,00 €	5 371 258,00 €	335 370,00 €	5,11%
Soutien Eco-organismes	671 740,90 €	722 983,21 €	51 242,31 €	7,63%
Ventes de matériaux	636 594,72 €	180 360,08 €	-456 234,64 €	-71,67%
Redevance spéciale	413 819,22 €	560 792,45 €	146 973,23 €	35,52%
Remboursement des sinistres	0,00 €	18 892,10 €	18 892,10 €	
Autres recettes	45 461,20 €	14 275,93 €	-31 185,27 €	-68,60%
Amortissements des subventions	21 875,25 €	19 551,00 €	-2 324,25 €	-10,63%
Tota RF	6 825 379,29 €	6 888 112,77 €	62 733,48 €	0,92%

Excédents reportés

4 837 539,67 €

4 748 700,14 €



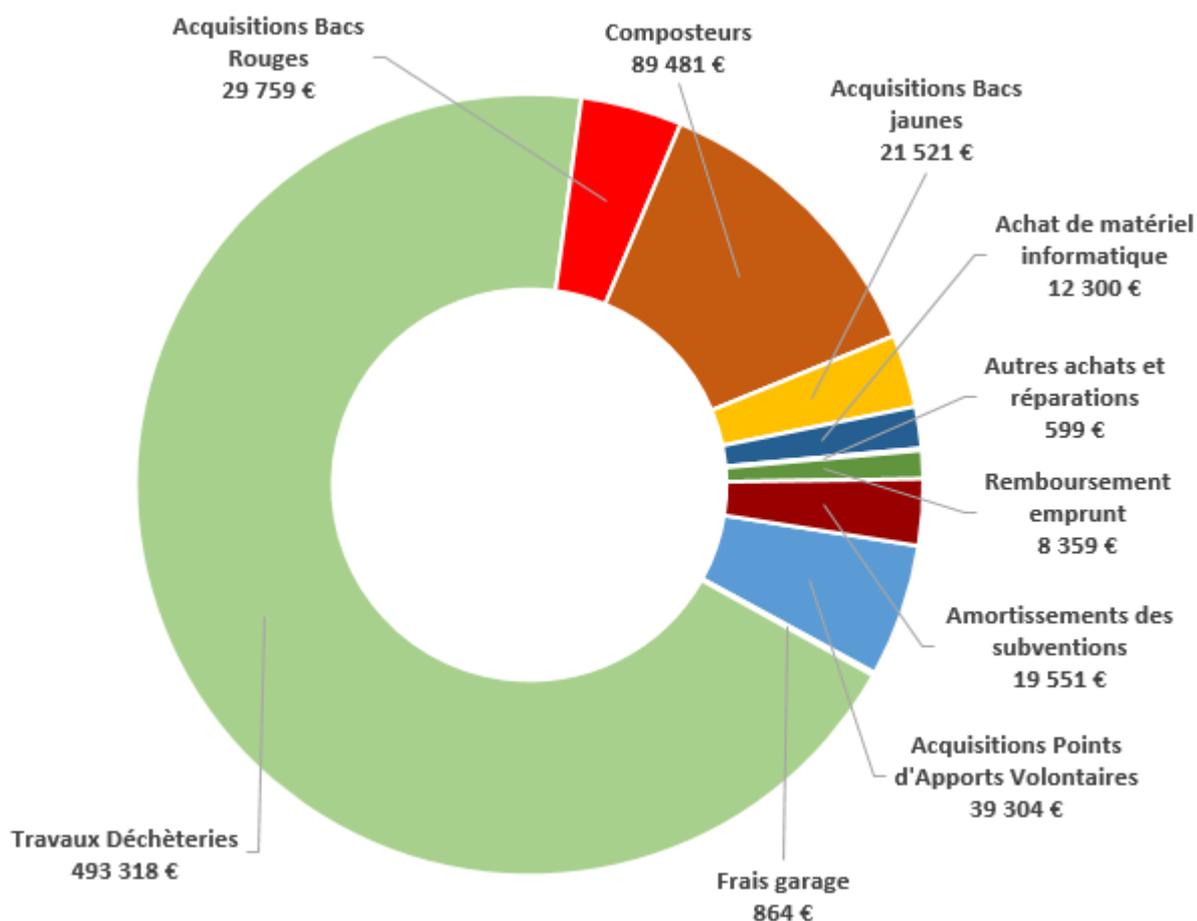
Par typologie de recettes

Nombre d'habitant*	46 553	46 021
*Population DGF hors SIRTOM		
	2022	2023
TEOM	5 035 888,00 €	5 371 258,00 €
Soutien Eco-Organismes	671 740,90 €	722 983,21 €
Programme local de prévention (ADEME)	- €	- €
Matériaux	636 594,72 €	180 360,08 €
Cartons	225 934,51 €	- €
Féailles et batteries	26 665,45 €	30 488,82 €
Journaux - Magazines	129 995,41 €	95 706,36 €
Métaux et Plastiques	166 865,58 €	12 232,78 €
Verre	75 155,27 €	37 892,12 €
facturation de professionnels en déchetterie	11 978,50 €	4 040,00 €
Redevance Spéciale	413 819,22 €	560 792,45 €
Redevance Spéciale	395 431,76 €	539 276,45 €
Collecte supplémentaire	18 387,46 €	21 516,00 €
Refacturation SIRTOM Chagny	- €	- €
Remboursement sinistres	- €	18 892,10 €
Autres recettes	45 461,20 €	14 275,93 €
Amortissement des subventions	21 875,25 €	19 551,00 €
Total général	6 825 379,29 €	6 888 112,77 €
	2022	2023
TEOM	107,85 €	116,71 €
Soutien Eco-Organismes	14,39 €	15,71 €
Matériaux	13,63 €	3,92 €
Cartons	4,84 €	- €
Féailles	0,57 €	0,66 €
Journaux - Magazines	3,57 €	0,27 €
Acier et Plastiques	3,57 €	0,27 €
Verre	1,61 €	0,82 €
Redevance Spéciale	8,86 €	12,19 €
Redevance Spéciale	8,47 €	11,72 €
Collecte supplémentaire	0,39 €	0,47 €
Refacturation SIRTOM Chagny	- €	- €
Remboursement Incendie déchetterie Nolay	- €	0,41 €
Autres recettes	0,97 €	0,31 €
Amortissement des subventions	0,47 €	0,42 €
Total général	146,18 €	149,67 €

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement

	2022	2023
Acquisitions Points d'Apports Volontaires	17 054 €	39 304 €
Frais garage	- €	864 €
Travaux Déchèteries	6 880 €	493 318 €
Acquisitions Bacs Rouges	36 448 €	29 759 €
Composteurs	24 024 €	89 481 €
Acquisitions Bacs jaunes	16 466 €	21 521 €
Achat de matériel informatique	996 €	12 300 €
Autres achats et réparations	2 166 €	599 €
Remboursement emprunt	7 961 €	8 359 €
Amortissements des subventions	21 875 €	19 551 €
Total	133 871 €	715 056 €



Recettes d'investissement

Recettes d'investissement

	2022	2023
Subventions	20 126 €	115 000 €
Recettes diverses	- €	- €
Amortissements immo.	250 109 €	226 090 €
Résultat de fonctionnement affecté	1 800 000 €	1 500 000 €
Excédent antérieur reporté	1 237 473 €	3 185 171 €
Total	3 307 708 €	5 026 261 €

IV – ANNEXES

Annexe n°1 : Evolution des tonnages du territoire

Annexe n°2 : Performances 2023

Annexe n°3 : Déchèteries : évolution des tonnages 2013 et 2023

Annexe n°4 : Répartition des tonnages 2023 par flux

Annexe n°5 : Inventaire du parc de bacs et des PAV

Annexe n°6 : Inventaire des points d'apport volontaire

Annexe n°7 : Etat du parc de véhicules de la Régie

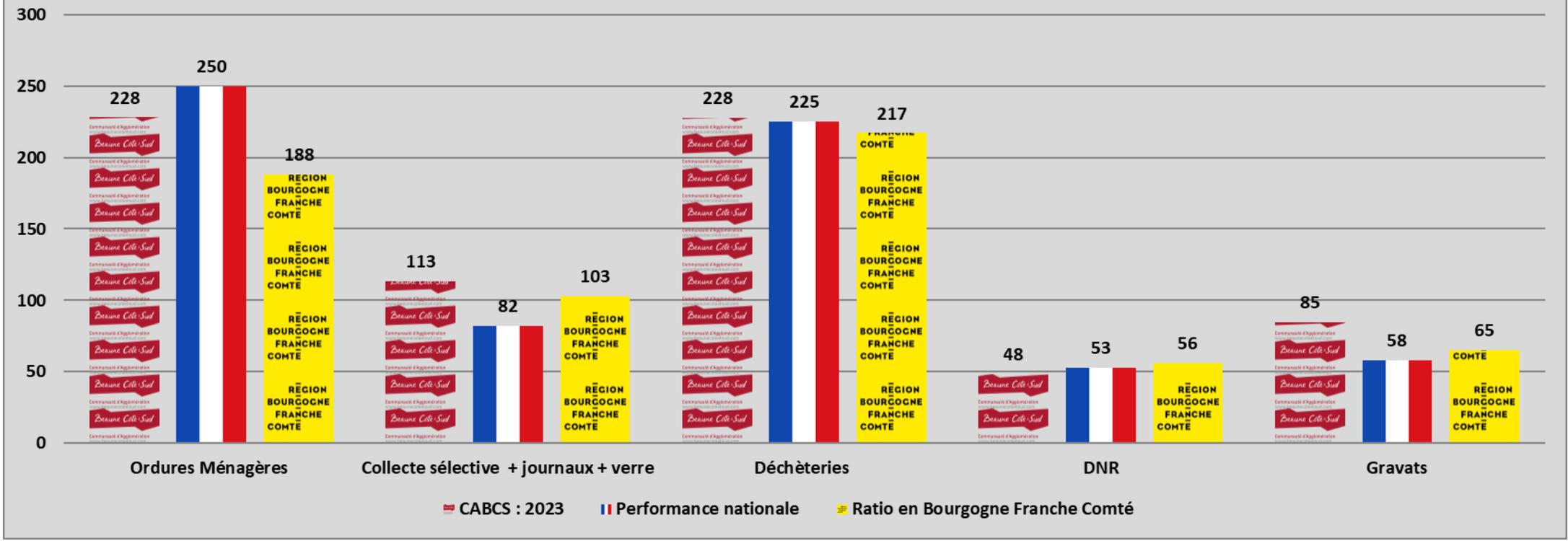
Annexe n°8 : Bilan de la distribution des composteurs en 2023

Annexe n°1 : Evolution des tonnages du territoire

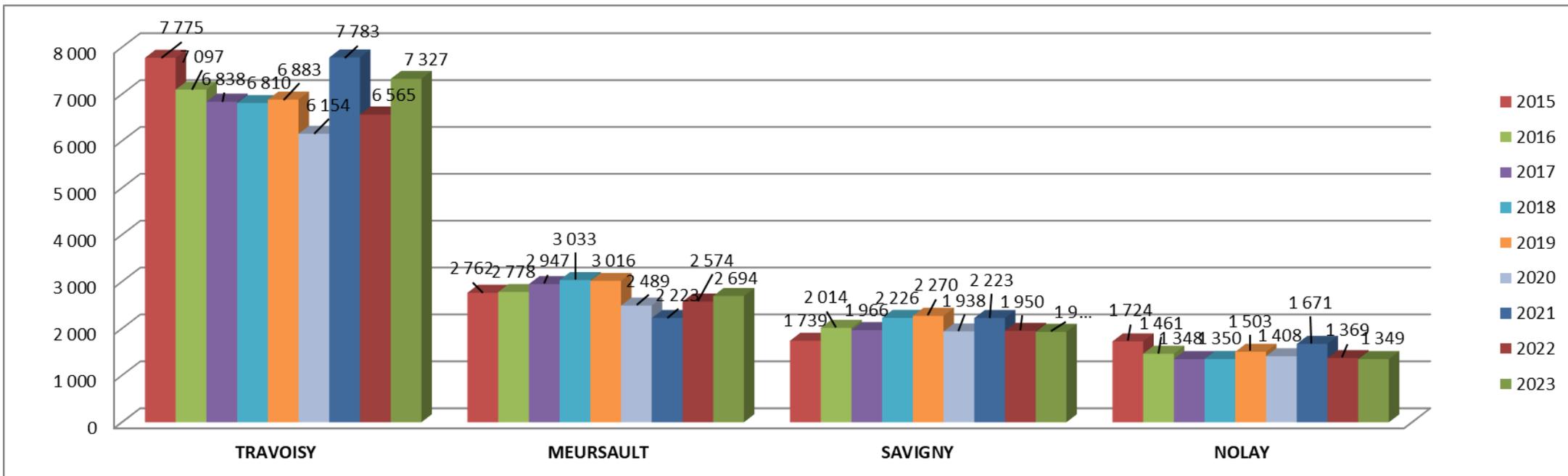
	2018		2019		2020		2021		2022		2023		Evolution 2022/2023	
	Tonnage	kg/hab	en T	en										
Ordures ménagères	11 222	247	10 975	244	10 435	232	10 694	238	10 602	236	9 703	228	-899	-9,26%
Collecte sélective	1 060	23	1 075	24	1 176	26	1 193	27	1 210	27	1 139	27	-71	-6,25%
Papiers apport volontaire	960	21	878	20	779	17	755	17	660	15	858	20	198	23,11%
Verre	2 750	60	2 694	60	2 535	56	2 752	61	2 860	64	2 828	66	-32	-1,14%
Déchèteries	13 060	287	13 512	300	11 910	265	14 630	325	12 457	277	13 298	313	841	6,32%
DNR	1 850	41	1 978	44	1 740	39	1 973	44	1 902	42	2 058	48	156	7,56%
Gravats	4 065	89	4 063	90	3 571	79	4 376	97	3 578	80	3 602	85	24	0,67%
TOTAL DECHETS	29 052	617	29 134	648	26 835	597	30 024	667	27 789	618	27 826	654	37	0,13%
TOTAL ENFOUISSEMENT	9 900	336	9 770	217	8 997	200	10 044	223	9 197	204	8 745	20	-452	-5,17%

ANNEXE 2 : PERFORMANCES 2023 (kg/hab)

Comparaison avec les performances Nationales et Régionales



ANNEXE 3 : DECHETERIES : EVOLUTION DES TONNAGES ENTRE 2012 ET 2023



ANNEXE 4 : TABLEAU SYNTHETIQUE DES FLUX 2023

	Textiles : 155 T
	Verre : 2 828 T
	Fibreux : 858 T
	Emballages : 1 140 T
	Ordures ménagères : 9 700T
	Gravats : 3 602 T
	Pneus : 36 T
	Cabanon Emmaüs : 114 T
	Plâtre : 219 T
	Ferraille : 515 T
	Végétaux : 3 390 T
	Bois : 1 354 T
	D3E : 367 T
	EcoMobilier : 867 T
	Déchets Dangereux/ Piles/Batteries : 172T
	Encombrants : 2 057 T
	Carton : 603 T

Collecte en Apport volontaire

3 841 T / 14%



Collecte en Porte à porte

10 840T / 39 %



Collecte en Déchèteries

13 298 T / 47 %



Réemploi / Réutilisation

269 T / 1 %



Valorisation

21 474 / 77 %



Enfouissement

6 236 T / 22 %*



TOTAL GLOBAL :
27 979 Tonnes

* Suite incendie au SMET en mars 2023, les OMR ont été détournés pour être traités en UVE.

ANNEXE 5 : INVENTAIRE DU PARCS DE BACS ET DES PAV AU 31/12/23

	TOTAL AGGLOMERATION		TOTAL
BACS	Bacs jaunes	Bacs rouges	
NOMBRE	21 211	13 454	34 665
AGE MOYEN	14,9	15,5	15,2

Annexe 6 : Inventaire des points d'apport volontaire

Etat au 31 Décembre 2023

	BEAUNE									PAYS BEAUNOIS							NOLAY			TOTAL GLOBAL
	ECO-STOCK (Année 2012)	Anciennes Colonnes aériennes (dont Crochets)	CITEC Colonnes aériennes (année 2001)	PLASTIC OMNIUM Colonnes aériennes (2016)	NEOS Colonnes semi-enterrées (2014-2015)	PLASTIC OMNIUM Colonnes enterrés (année 2017)	SULO (Année 2022)	SULO (Année 2023)	TOTAL	ECO-STOCK (Année 2012)	Anciennes Colonnes aériennes (dont Crochets)	CITEC Colonnes aériennes (Année 2001)	PLASTIC OMNIUM Colonnes aériennes (2016)	NEOS Colonnes semi-enterrées (Montagny les- B. 2017)	SULO (Année 2022)	SULO (Année 2023)	CITEC Colonnes aériennes (Année 2001)	SULO (Année 2016)	SULO (Année 2023)	TOTAL GLOBAL
Colonnes à verre	12	11	4	14	2	6	20	1	70	6	1	57	5	1	4	8	1	38	1	192
Colonnes Fibreux	13	3	0	10	2	4	25	3	60	5	1	56	6	1	1	12	1	33	3	179
Total colonnes	25	14	4	24	4	10	45	4	130	11	2	113	11	2	5	20	2	71	4	371
Nombre de sites	63									65							29			157

ANNEXE 7 : BILAN DES VEHICULES DE COLLECTE DE LA REGIE AU 31/12/23

Type de véhicule	Immatriculation	Volume (l)	Distance parcourue (km)	Consommation	
				l/km	l/100km
Renault Prémium	CN 672 XV 21	10 734	14 175	0,76	75,73
Renault Prémium	DH 338 KV 21	10 921	14 041	0,78	77,78
Renault Prémium	DQ 914 WK 21	12 145	15 908	0,76	76,35
Renault Kangoo	CT 880 CL	571	8 935	0,06	6,39
Renault Canter	DY 292 KR 21	2 486	11 368	0,22	21,87
Renault Prémium	7 404 XN 21	2 817	3 624	0,78	77,72
Mini benne	AQ 664 JG	1 992	11 856	0,17	16,80
Renault Premium	1862 XV 21	2 212	2 777	0,80	79,64
TOTAL/MOYENNE		43 878	68 509	0,64	64,05

Annexe n°8 : Bilan de la distribution des composteurs en 2023

Communes	Nombre d'Habitants	Nombre de foyers	Nombre d'hab./foyer	Nb de foyers équipés (indiv.)	Nb de sites compostage collectif	Nb de foyers équipés (collectifs)	Nb de sites pros	% de foyers équipés	Estimation Nbre d'hab.concernés	Estimation poids OM compostées/a n (en kg)	Nbre de composteurs échangés
Aloxe-Corton	188	76	2,47					0	0	0	2
Aubigny-la-Ronce	197	71	2,77	5				7	14	694	
Auxey-Duresses	369	135	2,73	2				1	5	273	1
Baubigny	282	111	2,54	1				1	3	127	
Beaune	24 200	11 200	2,16	188		24		2	458	22 904	64
Bligny-les-Beaune	1 293	462	2,80	16				3	45	2 239	4
Bouilland	275	81	3,40	6				7	20	1 019	1
Bouze-Les-Beaune	337	121	2,79	7				6	19	975	3
Chevigny-en-Vallière	338	98	3,45	6				6	21	1 035	
Chorey-les-Beaune	678	195	3,48	6				3	21	1 043	2
Combertault	574	141	4,07	8				6	33	1 628	3
Corberon	483	146	3,31	9				6	30	1 489	
Corcelles-les-Arts	495	159	3,11	7				4	22	1 090	1
Corgengoux	405	123	3,29	14				11	46	2 305	2
Cormot Vauchignon	254	85	3,04	6				7			
Corpeau	1 008	387	2,60	13				3	34	1 693	2
Ebaty	258	74	3,49	5				7	17	872	1
Echevronne	311	105	2,96	3				3	9	444	
Ladoix-Serrigny	1 917	645	2,97	18				3	53	2 675	3
La Rochepot	324	124	2,61	3				2	8	392	2
Levernois	442	98	4,51	15				15	68	3 383	1
Marigny-les-Reullée	216	74	2,92	1				1	3	146	
Mavilly-Mandelot	186	59	3,15	2				3	6	315	
Meloisey	391	155	2,52	3				2	8	378	1
Merceuil	991	256	3,87	10				4	39	1 936	3
Meursanges	555	159	3,49	17				11	59	2 967	
Meursault	1 767	659	2,68	15				2	40	2 011	1
Molinot	195	71	2,75	2				3	5	275	
Montagny	820	267	3,07	17				6	52	2 610	
Monthelie	179	81	2,21					0	0	0	
Nantoux	175	68	2,57	2				3	5	257	
Nolay	1 685	607	2,78	8				1	22	1 110	
Pernand-Vergelesses	282	121	2,33	7				6	16	816	3
Pommard	554	223	2,48	6				3	15	745	1
Ruffey-les-Beaune	766	248	3,09	10				4	31	1 544	3
Saint-Aubin	268	114	2,35	3				3	7	353	1
Saint-Romain	278	98	2,84	4				4	11	567	1
Ste Marie la Blanche	876	296	2,96	18				6	53	2 664	5
Santenay	1 064	326	3,26	11				3	36	1 795	
Santosse	60	19	3,16					0	0	0	1
Savigny-les-Beaune	1 570	650	2,42	17				3	41	2 053	3
Tailly	204	69	2,96	6				9	18	887	1
Thury	327	131	2,50	9				7	22	1 123	
Valmont	310	127	3,35	1				1	3	168	1
Vignoles	946	255	3,71	7				3	26	1 298	3
Volnay	287	128	2,24	5				4	11	561	1
TOTAL	49 580	19 898	2,49	519	0	24	0	2,6	1293	64 660	121

Mois	Nouveaux composteurs	2nd composteur 30€	Composteurs échangés	TOTAL
Janvier	51	5	9	65
Février	51	2	13	66
Mars	61	1	18	80
Avril	8	1	3	12
Mai	105	6	24	135
Juin	45	3	11	59
Juillet	2		2	4
Août	28	3	13	44
Septembre	28	1	10	39
Octobre	36	1	3	40
Novembre	28		6	34
Décembre	52	1	9	62
TOTAL	495	24	121	640

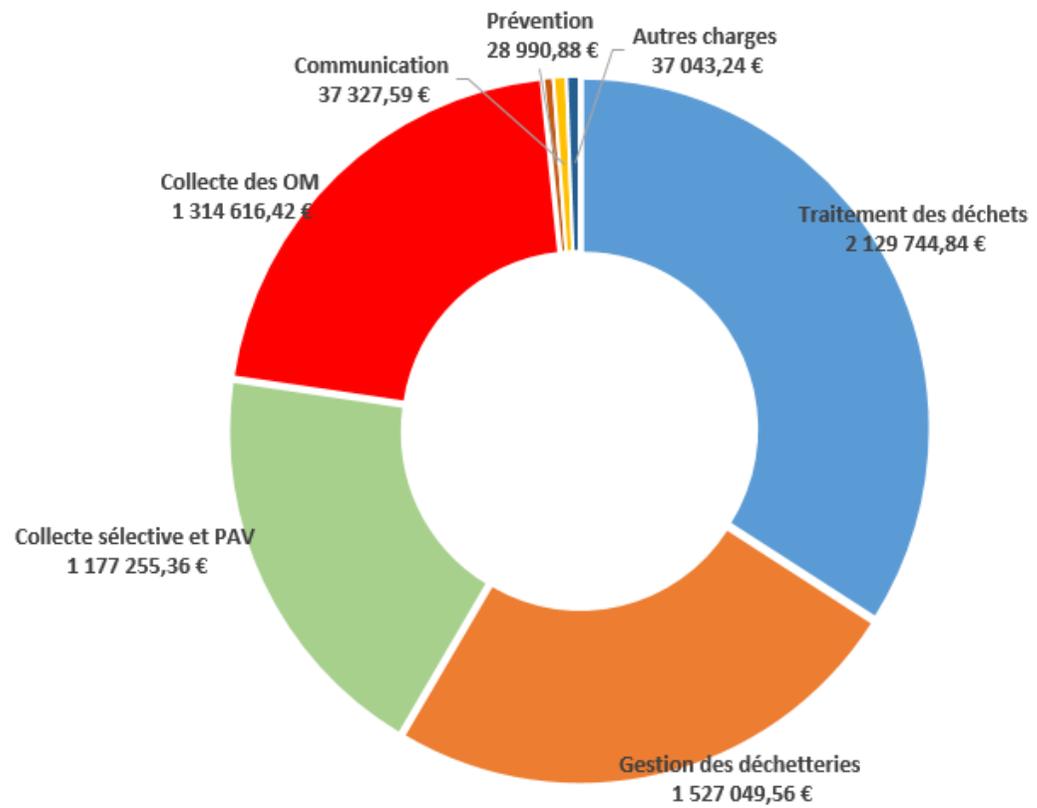
Rapport Déchets 2023

Données financières

Dépenses de fonctionnement

Par postes principaux

Poste de dépense	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evo. en €	Evo. en %
Traitement des déchets	1 760 447,14 €	2 129 744,84 €	369 297,70 €	20,98%
Gestion des déchetteries	1 357 408,96 €	1 527 049,56 €	169 640,60 €	12,50%
Collecte sélective et PAV	1 311 215,06 €	1 177 255,36 €	-133 959,70 €	-10,22%
Collecte des OM	1 071 776,20 €	1 314 616,42 €	242 840,23 €	22,66%
Prévention	19 176,03 €	28 990,88 €	9 814,85 €	51,18%
Communication	89 788,53 €	37 327,59 €	-52 460,94 €	-58,43%
Autres charges	23 007,60 €	37 043,24 €	14 035,64 €	61,00%
Tota DF	5 632 819,51 €	6 252 027,89 €	854 373,86 €	17,88%



Par typologie de dépenses

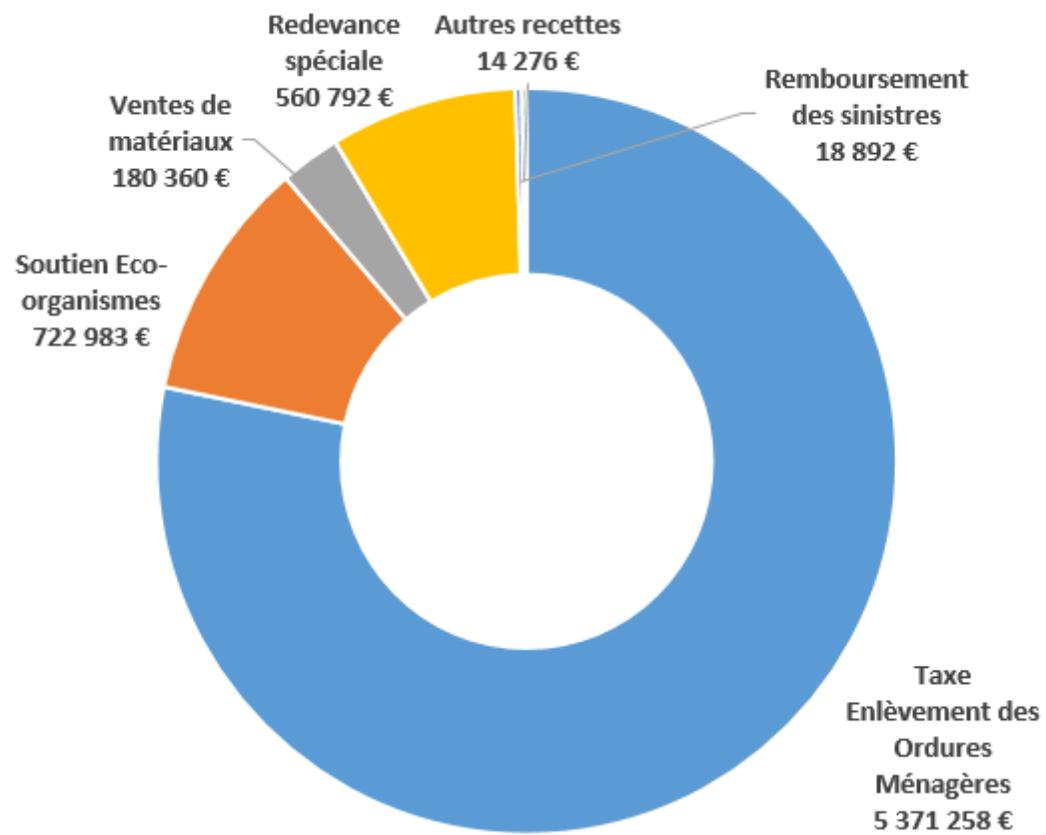
Nombre d'habitant*		46 553	46 021
*Population DGF hors SIRTOM			
		2022	2023
COLLECTE		3 717 433,26 €	4 018 921,34 €
Porte à Porte Ordures ménagères		1 071 776,20 €	1 314 616,42 €
Régie	Masse Salariale et Formation	424 565,98 €	521 859,02 €
	Véhicules et fluides	100 043,15 €	127 941,86 €
	Frais généraux	- €	- €
Maintenance des bacs		22 966,95 €	29 889,91 €
Prestations externes		357 460,61 €	484 198,78 €
Dotations aux amortissements		166 739,51 €	150 726,85 €
Porte à Porte Collecte Sélective et Points d'Apports Volontaires (PAV)		1 311 215,06 €	1 177 255,36 €
Régie	Masse Salariale et Formation	212 282,99 €	260 929,51 €
	Véhicules et fluides	52 695,69 €	63 970,93 €
	Frais généraux	- €	1 188,00 €
Maintenance des bacs		8 097,82 €	18 875,00 €
Maintenance des PAV		17 490,00 €	25 911,26 €
Prestations externes		937 278,80 €	731 017,23 €
Dotations aux amortissements		83 369,75 €	75 363,43 €
Déchèteries		1 357 408,96 €	1 527 049,56 €

	2022	2023
TRAITEMENT	1 760 447 €	2 129 745 €
Transfert et traitement des Ordures Ménagères (Syndicat Mixte)	1 760 447,14 €	2 015 955,54 €
Transfert et tri des emballages (Syndicat Mixte)	- €	113 789,30 €
	326 619,14 €	255 508,40 €
	2022	2023
AUTRES CHARGES dont :	131 972 €	103 362 €
Communication	89 788,53 €	37 327,59 €
Prévention	19 176,03 €	28 990,88 €
Remboursement des intérêts d'emprunts	3 169,52 €	2 532,52 €
Divers	19 838,08 €	34 510,72 €
	2022	2023
TOTAL GENERAL	5 609 852,56 €	6 252 027,89 €
	2023	2023
COLLECTE	79,85 €	87,33 €
Porte à Porte Ordures ménagères	22,53 €	28,24 €
Porte à Porte Collecte Sélective et Points d'Apports Volontaires (PAV)	28 €	26 €
Déchèteries	29,16 €	33,18 €
TRAITEMENT	37,82 €	46,28 €
DEPENSES GENERALES dont :	2,83 €	2,25 €
Communication	1,95 €	0,81 €
Prévention	0,42 €	0,63 €
Remboursement des intérêts d'emprunts	0,07 €	0,06 €
Finances : ICNE, Admission en non valeur	0,43 €	0,75 €
TOTAL GENERAL	120,50 €	135,85 €

Recettes de fonctionnement

Par postes principaux

Poste de recettes	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evo. en €	Evo. en %
Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères	5 035 888,00 €	5 371 258,00 €	335 370,00 €	5,11%
Soutien Eco-organismes	671 740,90 €	722 983,21 €	51 242,31 €	7,63%
Ventes de matériaux	636 594,72 €	180 360,08 €	-456 234,64 €	-71,67%
Redevance spéciale	413 819,22 €	560 792,45 €	146 973,23 €	35,52%
Remboursement des sinistres	0,00 €	18 892,10 €	18 892,10 €	
Autres recettes	45 461,20 €	14 275,93 €	-31 185,27 €	-68,60%
Amortissements des subventions	21 875,25 €	19 551,00 €	-2 324,25 €	-10,63%
Tota RF	6 825 379,29 €	6 888 112,77 €	62 733,48 €	0,92%
<i>Excédents reportés</i>	<i>4 837 539,67 €</i>	<i>4 748 700,14 €</i>		



Par typologie de recettes

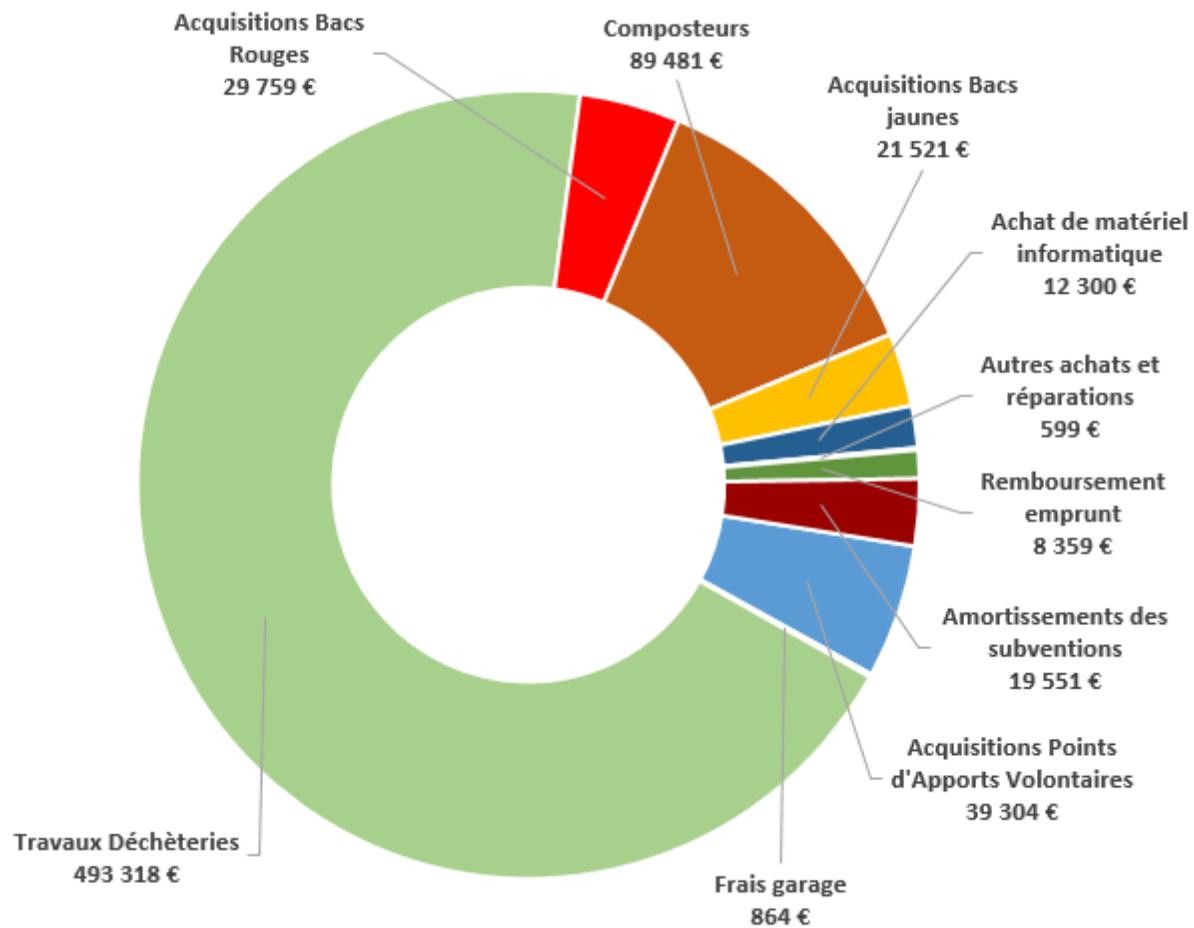
Nombre d'habitant*	46 553	46 021
*Population DGF hors SIRTOM		
	2022	2023
TEOM	5 035 888,00 €	5 371 258,00 €
Soutien Eco-Organismes	671 740,90 €	722 983,21 €
Programme local de prévention (ADEME)	- €	- €
Matériaux	636 594,72 €	180 360,08 €
Cartons	225 934,51 €	- €
Féailles et batteries	26 665,45 €	30 488,82 €
Journaux - Magazines	129 995,41 €	95 706,36 €
Métaux et Plastiques	166 865,58 €	12 232,78 €
Verre	75 155,27 €	37 892,12 €
facturation de professionnels en déchetterie	11 978,50 €	4 040,00 €
Redevance Spéciale	413 819,22 €	560 792,45 €
Redevance Spéciale	395 431,76 €	539 276,45 €
Collecte supplémentaire	18 387,46 €	21 516,00 €
Refacturation SIRTOM Chagny	- €	- €
Remboursement sinistres	- €	18 892,10 €
Autres recettes	45 461,20 €	14 275,93 €
Amortissement des subventions	21 875,25 €	19 551,00 €
Total général	6 825 379,29 €	6 888 112,77 €

	2022	2023
TEOM	107,85 €	116,71 €
Soutien Eco-Organismes	14,39 €	15,71 €
Matériaux	13,63 €	3,92 €
Cartons	4,84 €	- €
Féailles	0,57 €	0,66 €
Journaux - Magazines	3,57 €	0,27 €
Acier et Plastiques	3,57 €	0,27 €
Verre	1,61 €	0,82 €
Redevance Spéciale	8,86 €	12,19 €
Redevance Spéciale	8,47 €	11,72 €
Collecte supplémentaire	0,39 €	0,47 €
Refacturation SIRTOM Chagny	- €	- €
Remboursement Incendie déchetterie Nolay	- €	0,41 €
Autres recettes	0,97 €	0,31 €
Amortissement des subventions	0,47 €	0,42 €
Total général	146,18 €	149,67 €

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement

	2022	2023
Acquisitions Points d'Apports Volontaires	17 054 €	39 304 €
Frais garage	- €	864 €
Travaux Déchèteries	6 880 €	493 318 €
Acquisitions Bacs Rouges	36 448 €	29 759 €
Composteurs	24 024 €	89 481 €
Acquisitions Bacs jaunes	16 466 €	21 521 €
Achat de matériel informatique	996 €	12 300 €
Autres achats et réparations	2 166 €	599 €
Remboursement emprunt	7 961 €	8 359 €
Amortissements des subventions	21 875 €	19 551 €
Total	133 871 €	715 056 €



Recettes d'investissement

Recettes d'investissement

	2022	2023
Subventions	20 126 €	115 000 €
Recettes diverses	- €	- €
Amortissements immo.	250 109 €	226 090 €
Résultat de fonctionnement affecté	1 800 000 €	1 500 000 €
Excédent antérieur reporté	1 237 473 €	3 185 171 €
Total	3 307 708 €	5 026 261 €